

Programme de subventions



# Efficacité énergétique et énergies renouvelables



01

énergies  
renouvelables

02

mobilité  
durable

03

rénovation  
énergétique

[www.sierre.ch](http://www.sierre.ch)



Commune en santé



# Aperçu des mesures de soutien et conditions d'octroi\*

## 01

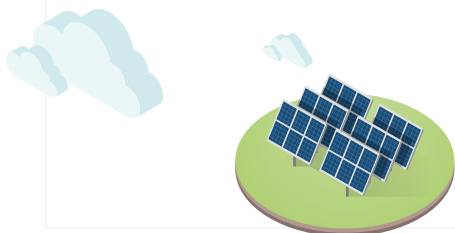
### Energies renouvelables

#### SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE, THERMIQUE & HYBRIDE

**Photovoltaïque:** générer votre propre électricité pour alimenter une pompe à chaleur, une e-voiture ou des équipements électriques.

**Thermique:** couvrir une partie de vos besoins en eau chaude sanitaire ou en chauffage (offre limitée aux bâtiments existants ou approvisionnés exclusivement au renouvelable).

**10% du coût reconnu** de l'installation solaire, max. CHF 2000.-



## 02

### Mobilité durable



#### VOITURE ÉLECTRIQUE

**5% du prix** d'achat d'un véhicule 100% électrique de moins de 2 tonnes, max. 2500.-. Pour tout achat auprès d'un concessionnaire de la Ville (hors exceptions).

#### VÉLO ÉLECTRIQUE, SCOOTER ÉLECTRIQUE OU VÉLO STANDARD

**30% du prix** d'achat du vélo ou scooter neuf, max. CHF 450.-. Pour tout achat, à partir de CHF 500.-, réalisé auprès d'un des concessionnaires du district de Sierre.

#### TRANSPORTS PUBLICS

Des cartes CFF journalières à tarif réduit pour voyager dans toute la Suisse. Réservations auprès de l'Office du Tourisme.

\* Prière de vous reporter aux «Aides financières» de la rubrique «Energie et environnement» pour le détail des conditions d'octroi et pour accéder aux formulaires de demande.

# 03

## Rénovation énergétique

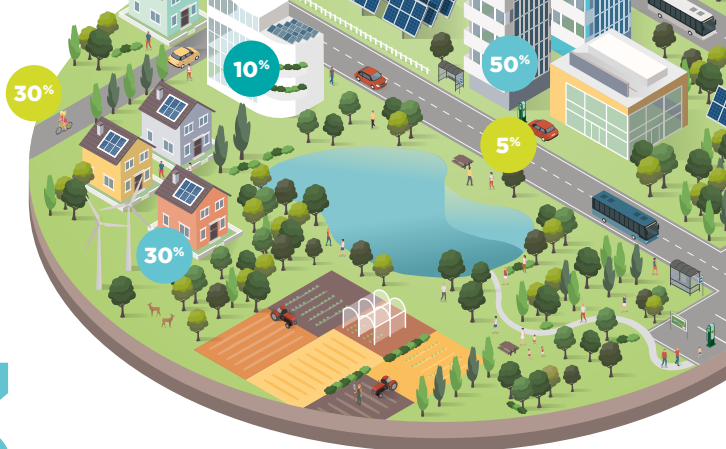
### AUDIT ÉNERGÉTIQUE

Un CECB® Plus pour connaître le niveau de performance énergétique de votre bâtiment et définir avec un professionnel les scénarios de rénovation les plus pertinents.

**50% du coût** d'un CECB® Plus, max. 1000.-

### RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE PAR ÉLÉMENTS (M-01)

Soutien complémentaire à la mesure cantonale M-01 pour une isolation de façade, toit, mur(s) contre terre ou contre extérieur.



**30% du montant** accordé par le Canton, max. 5000.-

*Non cumulable avec la mesure M-10*

### RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE GLOBALE (M-10)

Soutien complémentaire à la mesure cantonale M-10 pour l'amélioration de la performance globale (saut de classe énergétique) de votre bâtiment.

**30% du montant** accordé par le Canton, max. 5000.-

*Non cumulable avec la mesure M-01*

La Ville de Sierre propose aux particuliers et entreprises un programme de soutien dans le domaine de l'énergie et du développement durable favorisant :

# les énergies renouvelables, la mobilité durable et la rénovation énergétique de bâtiment.



Pour faire votre demande et connaître le détail des conditions d'octroi, rendez-vous sous [www.sierre.ch/subventions-energetiques](http://www.sierre.ch/subventions-energetiques).

Ce programme intervient en complément des aides octroyées par la Confédération et le Canton du Valais.

Les aides communales sont cumulables entre elles et avec les aides cantonales.

À noter que de nombreux investissements énergétiques peuvent être déduits fiscalement.

Les subventions étant susceptibles de changer, nous vous invitons à consulter le site web pour connaître les dernières mises à jour.

*Ce programme est géré par le*

**Service de l'édilité et de l'urbanisme de la Ville de Sierre - 027 452 04 06**